



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/12/21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	40

DATE DE LA CONVOCATION

29 novembre 2011

L'an deux mille onze, le 7 décembre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, commune de Saint Dizier Leyrenne sur la convocation en date du 29 novembre 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, LECLERC

Suppléants : SZCEPANSKI

Suppléantes :

Excusés : Mme CHAUVAT-POUGET, CAPS, BATTUT
MM PAMIES, LAKROUF, PATEYRON J.Louis

Procuration de Madame Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET à Madame Marthe PATEYRON
Procuration de Madame Michèle BATTUT à Monsieur Jean CADROT

OBJET : Contenu et plan de financement du projet de conception et de mise en œuvre d'une signalétique culturelle et touristique et autorisant les demandes de financements correspondantes

Le Président informe que l'étude menée par le cabinet LIGNE & SENS concernant le renouvellement de la signalétique culturelle et touristique est désormais terminée. Il s'agit d'une étude pré-opérationnelle qui permet aujourd'hui à la communauté de communes de disposer :

- d'un schéma directeur de signalisation culturelle et touristique établi en concertation avec le Conseil général de la Creuse et donc conforme sur le plan de la réglementation nationale ;
- d'une proposition de charte technique et graphique commune aux territoires de la Communauté de communes et du PNR Millevaches en Limousin.
- D'un dossier de consultation des entreprises avec estimation précise pour la fourniture et la pose des panneaux.

Le Président rappelle que l'étude portait spécifiquement sur la signalisation des sites (et non des hébergements et restaurants traitée dans le cadre du programme de signalisation artisanale, commerciale et de services).

S'agissant du choix des sites, plusieurs réunions se sont tenues avec les élus des commissions « culture » et « tourisme », les Maires des 20 communes membres de la Communauté de communes et les structures en charge du développement touristique pour établir une hiérarchisation entre pôles dits « structurants » et pôles dits « majeurs ».

- les pôles structurants représentent généralement 2 ou 3 pôles définis à partir de critères de notoriété, de fréquentation et d'image.
- les pôles majeurs complètent cette structuration touristique du territoire ; ils sont identifiés à la fois sur des critères de notoriété et de fréquentation (moindre que pour les pôles structurants) mais également d'équilibre de territoire.

Une liste de critères a été définie et validée en conséquence et est jointe pour mémoire en annexe de la présente délibération.

Ce sont ainsi 29 pôles qui ont été retenus comme signalables dont 2 pôles structurants (un 3^{ème} pôle structurant a été identifié, le Lac de Vassivière, mais il dispose déjà de panneaux images implantés par le PNR).

Cette distinction est importante car elle détermine le type d'équipement de signalétique à utiliser :

- les pôles structurants font l'objet de panneaux images, avec parfois un complément de panneaux directionnels ;
- les pôles majeurs font l'objet de panneaux directionnels répondant à différentes catégories réglementaires.

Enfin, sur le lieu d'arrivée et de stationnement de chaque site, un panneau spécifique est implanté.

Ce sont ainsi, toutes catégories réglementaires confondues, 255 panneaux qui seront posés à l'échelle du territoire intercommunal et de sa proche périphérie.

Le Président explique qu'il faut considérer 3 principaux postes de dépenses :

- la fabrication et la pose des registres ;
- la fabrication et la pose des mâts et des brides correspondantes selon les catégories de panneaux ;
- la confection des massifs bétons (volumes de bétons) pour l'ancrage des mâts.

Le coût total prévisionnel pour l'opération est ainsi de 156 672,65 € HT.

Le Président informe que des financements peuvent être sollicités auprès de la Région Limousin (20 % de la totalité de la dépense), au titre du contrat de pôle structurant, et dans le cadre du programme LEADER du GAL SOCLE.

S'agissant du programme LEADER SOCLE, qui ne concerne pas 5 communes du territoire intercommunal en raison de leur localisation sur le PNR, le Président indique qu'il faut considérer les dépenses afférentes aux équipements de signalisation correspondant uniquement à des sites localisés sur le territoire du GAL SOCLE (donc hors communes de Saint Pardoux Morterolles, Royère de Vassivière, le Monteil-au-Vicomte, Mansat-la-Courrière et Soubrebost).

Le montant des dépenses éligibles au programme LEADER du Gal SOCLE est donc le suivant : dépenses relatives à 13 pôles sur les 29 : 72 690,35 € HT. Une aide de 55 % est possible sur cette dépense éligible, soit 39 979,69 €.

Le Président présente donc au Conseil le plan de financement dans sa configuration la plus favorable :

DEPENSES en € HT		RECETTES	
Fourniture et pose	156 672,65 €	Région (CPS) – 20 %	31 334,53 €
		LEADER SOCLE (55 % d'une dépense éligible de 72 690,35 € HT) – 25,52 %	39 979,69 €
		Communauté de communes, 54,48%	85 358,43 €
TOTAL DEPENSES	156 672,65 €	TOTALRECETTES	156 672,65 €

La réalisation est envisagée sur 2012 et 2013.

Considérant l'importance du travail mené dans le cadre de l'étude préalable et les frais engagés par la Communauté de communes et l'accompagnement financier des partenaires (Région et LEADER sur étude);
Considérant les démarches de concertation menées avec les autorités gestionnaires de voiries ;
Considérant les besoins exprimés par les touristes et certains habitants locaux, mais également la nécessité d'harmoniser les pratiques en matière de signalisation ;
Considérant que ce projet de signalisation permet de relayer les efforts de construction et de promotion de l'offre touristique engagés par la Communauté de communes et l'office de tourisme intercommunal mais aussi de valoriser les engagements financiers des partenaires publics pour l'aménagement des sites touristiques ;
Considérant que cette action de promotion du territoire impacte également le tissu économique local,
Considérant enfin les rares opportunités de financement dans ce domaine ;

Le Président soumet donc à approbation du Conseil le contenu et le plan de financement du projet de signalisation culturelle et touristique.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu :

- Approuve le contenu et le plan de financement du projet de signalisation culturelle et touristique.
- Autorise le Président à solliciter les financements auprès de la Région Limousin et du GAL SOCLE au titre du programme LEADER.
- Autorise le Président à lancer la consultation des entreprises sous réserve de la confirmation de la totalité des financements sollicités.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 08 décembre 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD